

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 6 novembre 2023 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, ROCHIGNEUX Didier, BOURSIER Adeline, JOUIN Nicolas, DUCHEZ Stéphane, MASSACRIER Marie-Claude, Baptiste DELHOMME, GRANGE JF

Absents excusés : COMBE Emilie (pouvoir donné à T.GOUBY), GARIN Maximilien (pouvoir donné à S. DUCHEZ)

Absentes : GIBERT Marie-Anne, SEFERIAN Sandrine

Secrétaire de séance : Baptiste DELHOMME

Objet : *Décision modificative n° 4*

Monsieur le maire informe le conseil qu'il convient de prendre une délibération pour modifier les crédits en vue de pouvoir faire les mandats et titres pour les écritures d'intégration des parcelles acquises « impasse de la garde » et également pour des admissions en non-valeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De procéder aux mouvements de crédits suivants sur le budget général 2023:

Section de fonctionnement

Dépense

| | |
|--|---------|
| Cpte 022 Dépenses imprévues | - 731 € |
| Cpte 678 Charges exceptionnelles | + 181 € |
| Cpte 6541 créances admises en non-valeur | + 550 € |

Section d'investissement

Dépense

cpte 2112/041 Terrains de voirie + 535 €

Recette

cpte 1328/041 autres + 535 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 6 novembre 2023

Le Maire

Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance

Baptiste DELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20231106-2023-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2023

Affichage : 07/11/2023